

Etude d'incidences sur l'environnement

Projet d'implantation d'un parc éolien

Promoteur : ELECTRABEL





Vinçotte Environment

- **Au sein de la s.a. AIB Vincotte International (AVISA), appartenant au groupe Vincotte**
- **Société de services - Environnement et sécurité**
- **Équipe de spécialistes multidisciplinaires**
- **Agrément Région wallonne - auteur d'études d'incidences**
- **Plus de 60 études réalisées en Région Wallonne**



Collaborateurs externes

- Bureau d'architectes - paysagistes
ARPAYGE
- Institut Royal des Sciences Naturelles de
Belgique



Cadre réglementaire

- Étude d'incidences est une obligation légale (AGW du 17 mars 2005)
- Outil d'information pour le public et les autorités compétentes
- Étude scientifique réalisée par un bureau agréé
- But : mettre en évidence les effets du projet sur l'environnement
- Forme et contenu de l'étude d'incidences sont imposés par le législateur (AGW du 17 mars 2005)



Cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes en RW

- Texte approuvé par le Gouvernement wallon le 18 juillet 2002
- Objet : définit les critères applicables à l'implantation des éoliennes en Région wallonne



Incidences à étudier

- 1. Paysage**
- 2. Milieu humain**
- 3. Environnement sonore**
- 4. Milieu biologique**
- 5. Sols et sous-sols**
- 6. Eaux de surface**
- 7. Air**
- 8. Déchets**
- 9. Infrastructures et charroi**
- 10. Espace aérien**

Incidences à étudier

1. **Paysage**
2. Milieu humain
3. Environnement sonore
4. Milieu biologique
5. Sols et sous-sols
6. Eaux de surface
7. Air
8. Déchets
9. Infrastructures et charroi
10. Espace aérien

Situation existante :

- Caractéristiques paysagères du site (relief, occupation du sol, structure du paysage, patrimoine)

Incidences potentielles du projet :

- Impact visuel sur le paysage et le patrimoine (photomontages)
- Effet stroboscopique / ombre (modélisation)

Incidences à étudier

1. Paysage
2. **Milieu humain**
3. Environnement sonore
4. Milieu biologique
5. Sols et sous-sols
6. Eaux de surface
7. Air
8. Déchets
9. Infrastructures et charroi
10. Espace aérien

Situation existante :

- Répartition de la population
- Identification des infrastructures et équipements publics (école, hôpitaux, ...) et des infrastructures de transport
- Activités économiques

Incidences potentielles du projet :

- Population (charroi, bruit, effet d'ombre, ...)
- Activités humaines (agriculture, tourisme, ...)

Incidences à étudier

1. Paysage
2. Milieu humain
3. **Environnement sonore**
4. Milieu biologique
5. Sols et sous-sols
6. Eaux de surface
7. Air
8. Déchets
9. Infrastructures et charroi
10. Espace aérien

Situation existante :

- Identification des habitations les plus proches et mesures de bruit

Incidences potentielles du projet :

- Modélisation acoustique
- Comparaison aux valeurs de référence (législation wallonne et hollandaise)

Incidences à étudier

1. Paysage
2. Milieu humain
3. Environnement sonore
4. **Milieu biologique**
5. Sols et sous-sols
6. Eaux de surface
7. Air
8. Déchets
9. Infrastructures et charroi
10. Espace aérien

Situation existante :

- Identification de sites d'intérêts biologiques à proximité (zones de protection spéciale, réserves naturelles, zones NATURA 2000, ...)
- Description des biotopes et de l'avifaune (couloirs de migration, zones de reproduction, ...)
- Présence de chauves-souris

Incidences potentielles du projet :

- Sur les biotopes existants et sur l'avifaune.

Incidences à étudier

1. Paysage
2. Milieu humain
3. Environnement sonore
4. Milieu biologique
5. **Sols et sous-sols**
6. Eaux de surface
7. Air
8. Déchets
9. Infrastructures et charroi
10. Espace aérien

Situation existante :

- Identification de la structure et de la composition des sols
- Identification de sites karstiques ou d'anciennes mines
- Identification des captages et zones de prévention

Incidences potentielles du projet :

- Stabilité des éoliennes
- Incidences sur les captages éventuels
- Terres de déblais

Incidences à étudier

1. Paysage
2. Milieu humain
3. Environnement sonore
4. Milieu biologique
5. Sols et sous-sols
6. **Eaux de surface**
7. Air
8. Déchets
9. Infrastructures et charroi
10. Espace aérien

Situation existante :

- Identification du réseau hydrographique local et des zones de protection éventuelles

Incidences potentielles du projet :

- Chantier (eaux sanitaires)

Incidences à étudier

1. Paysage
2. Milieu humain
3. Environnement sonore
4. Milieu biologique
5. Sols et sous-sols
6. Eaux de surface
7. **Air** —————
8. Déchets
9. Infrastructures et charroi
10. Espace aérien

Phase de chantier et d'exploitation :

- Rejets atmosphériques de la phase de chantier
- Gains en émissions atmosphériques par rapport à une centrale classique

Incidences à étudier

1. Paysage
2. Milieu humain
3. Environnement sonore
4. Milieu biologique
5. Sols et sous-sols
6. Eaux de surface
7. Air
8. **Déchets**
9. Infrastructures et charroi
10. Espace aérien

Phase de chantier et d'exploitation :

- Évacuation des déchets de construction et d'entretien

Incidences à étudier

1. Paysage
2. Milieu humain
3. Environnement sonore
4. Milieu biologique
5. Sols et sous-sols
6. Eaux de surface
7. Air
8. Déchets
9. **Infrastructures et charroi**
10. Espace aérien

Situation existante :

- Description des voiries
- Inventaire des impétrants

Phase de chantier et construction :

- Évaluation du trafic lié à la phase de construction
- Itinéraire et aménagement des voiries
- Sécurité par rapports aux impétrants

Incidences à étudier

1. Paysage
2. Milieu humain
3. Environnement sonore
4. Milieu biologique
5. Sols et sous-sols
6. Eaux de surface
7. Air
8. Déchets
9. Infrastructures et charroi
10. **Espace aérien**

Phase d'exploitation:

- Compatibilité avec les couloirs aériens
- Compatibilité avec les faisceaux hertziens

Méthodologie générale

- Description détaillée du projet
- Évaluation des incidences du projet sur l'environnement en phase de construction et en phase d'exploitation
- Examen des mesures/moyens mis en place par l'exploitant
- Le cas échéant, proposition de recommandations

Démarche suivie

- Visites du site en projet et des alentours
- Inventaire de données disponibles relatives à l'environnement, complété par des mesures in situ (situation initiale)
- Modélisations (bruit, paysage, ombre) (situation après réalisation)
- Comparaison aux critères et valeurs limites définis par le cadre de référence



Cadre réglementaire

Art 41-4 AGW du 20 décembre 2007 :

Toute personne peut, dans un délai de quinze jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au collège communal du lieu où s'est tenue ladite réunion, en y indiquant ses nom et adresse.



Merci de votre attention.